

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Harmonisation de la grille tarifaire pour la location de l'Espace Simone Signoret

L'Espace Simone Signoret est, en dehors de la programmation culturelle et de l'organisation de manifestations municipales, loué par des organismes privés ou publics pour la tenue de réunions, représentations, colloques ou formations.

L'augmentation générale des coûts de l'énergie dans le contexte économique de forte tension inflationniste d'une part, et la perspective d'une harmonisation des tarifs pratiqués dans les salles de spectacles de la métropole de Bordeaux, d'autre part, nous invitent à repenser la grille des tarifs de location de l'espace Simone Signoret.

Voici une présentation du coût des énergies actualisé (2023 est l'année de référence) pour l'Espace Simone Signoret :

- Électricité : 8680 €
- Gaz : 3030 €
- Eau : 860 €

Total énergies annuelles : 12 570 €

Pour avoir une vue globale, il faut aussi ajouter les coûts suivant :

- Du contrat de maintenance chauffage : 2 120 €
- Du contrat de vérification périodique ERP : 470 €
- Du contrat de sécurité incendie : 461 €
- Des assurances : 0,584€ pour 450m² = 262.80 €
- Coûts liés au ménage (personnel : 6421,80 € + consommables : 420 €) = 6841,80 €.

Le total des charges annuelles s'élève donc : 22 725,60 €

L'occupation annuelle de la salle était en 2022 de 203 jours par an.
En 2023, l'occupation actuellement prévue est de 199 jours par an.
Nous comptons donc **une occupation moyenne de 201 jours par an.**

L'actualisation du coût journalier des « fluides et entretien » pour l'Espace Simone Signoret se porte ainsi à **113 euros.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La revalorisation des taux de rémunération des intermittents du spectacle porte le coût d'une journée de régie (journée de 8 heures) de 300 euros à **325 euros** (taux horaire à 40.62 euros cout total employeur).

Voici, ci-dessous, un état des lieux des tarifs pratiqués par les salles de spectacles de capacité similaires sur la métropole de Bordeaux et à l'extérieur.

Caractéristiques du bien				Loyer constaté			
Nom du site / Ville	Nombre d'habitants (INSEE 2019)	Surface	Capacité	Associations ville	Associations hors ville	Entreprises ville	Entreprises hors ville
Espace Simone Signoret 1, avenue Carnot - Cenon	25 496	189 m ²	197 pl	400 €/ jour	480 €/ jour	720 €/ jour	720 €/ jour
Théâtre Méliès - Villenave d'Ornon	36 754	-	300 pl	225 €/ jour	450 €/ jour	800 €/ jour	1 000 €/ jour
Maison Cantonale - Bordeaux	260 958		312 pl	0 €/ jour	136 €/ jour	270 €/ jour	406 €/ jour
Théâtre des Chartrons - Bordeaux (privé)	260 958			Entre 1 200 € et 2 300 € / jour selon les périodes de l'année (fin d'année = prix maximum)			
Le P'tit Théâtre - Mardié (45)	2 866		150 pl	301 €/ jour	602 €/ jour	301 €/ jour	602 €/ jour
Théâtre - Duclair (76)	4 073	-	229 pl	311 €/ jour	628 €/ jour	933 €/ jour	1 005 €/ jour

Il apparaît que les loyers actuellement proposés aux associations sont assez élevés au regard des pratiques des autres salles de spectacles.

La Ville de CENON déploie une politique de soutien particulièrement favorable aux associations locales, c'est pourquoi il est souhaitable qu'un tarif préférentiel soit mis en avant pour celles-ci.

En conséquence, voici la nouvelle grille de tarification pour la location de l'Espace Simone Signoret que nous proposons au Conseil Municipal :

	Utilisation de l'équipement et des espaces (loyer)	Fluides et entretien (charges)	TOTAL pour un jour de location	Ancienne tarification
Forfait jour : Associations cenonnaises	150 euros TTC	113 euros TTC	<u>263 euros TTC</u>	<u>400€ TTC</u>
Forfait jour : Associations hors-Cenon	300 euros TTC	113 euros TTC	<u>413 euros TTC</u>	<u>480€ TTC</u>
Forfait jour : Entreprises	500 euros TTC	113 euros TTC	<u>613 euros TTC</u>	<u>720€ TTC</u>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Forfait jour : Entreprises Hors-Cenon	600 euros TTC	113 euros TTC	<u>713 euros TTC</u>	<u>720€ TTC</u>
---	---------------	---------------	----------------------	-----------------

Cette nouvelle grille, plus attractive pour les associations locales et les organisations extérieures pourra également permettre un développement de l'activité de location de l'Espace Simone Signoret.

A cette grille de forfait journalier obligatoire pour la privatisation de l'Espace Simone Signoret, il convient d'ajouter la grille actualisée des coûts supplémentaires, selon les besoins des demandeurs :

Utilisation des équipements son et de vidéo projection	Prestation de régisseur technique et SSIAP
<u>+ 80 euros TTC</u>	<u>+ 325 euros TTC</u>

Une caution de 300 € sera demandée.

Ceci exposé,

Vu, la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 ;

Vu, l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu, l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté municipale de favoriser les réservations des associations actives sur son territoire ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de location de l'espace Simone Signoret ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

28 voix pour

1 abstention

5 voix contre

Approuve la pratique des tarifs mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} août 2023 ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230703-2023-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.